

A&B
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Le Cormier
53950 LA CHAPELLE ANTHENAISE

NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignés :

1. **Monsieur Baptiste, Patrice, Henri BOULAIN ;**
Né le 28 novembre 1994 à LAVAL (53) ;
Demeurant 3 Le Cormier 53950 LA CHAPELLE ANTHENAISE
De nationalité Française ;
2. **Madame Amandine, Colette, Christiane MERCIER ;**
Née le 17 octobre 1995 à LE MANS (72) ;
Demeurant 3 Le Cormier 53950 LA CHAPELLE ANTHENAISE
De nationalité Française ;

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société « **A&B** », pour désigner d'un commun accord le premier gérant de la Société, conformément aux dispositions au « Titre IV – Administration et Contrôle de la société » des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DES GERANTS

Les soussignés nomment en qualité de premier gérant de la société pour une durée illimitée:

Madame Amandine, Colette, Christiane MERCIER ;
Née le 17 octobre 1995 à LE MANS (72) ;
Demeurant 3 Le Cormier 53950 LA CHAPELLE ANTHENAISE

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le Gérant déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées. Il affirme ne pas être frappés d'incapacité ou d'interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat.

II - POUVOIRS DES GERANTS

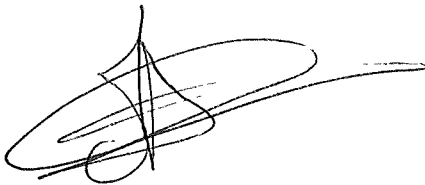
Le Gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au « Titre IV – Administration et Contrôle de la société » des statuts.

AM BB

III - REMUNERATION DES GERANTS

Les associés décident de ne pas fixer de rémunération pour le Gérant, jusqu'à décision contraire éventuelle.

Il aura le droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Signataires	Signatures
Monsieur Baptiste BOULAIN <u>Date :</u> 26/11/25	
Madame Amandine MERCIER <u>Date :</u> 26/11/25	

BB AM